

STOP À LA RÉPRESSION MEURTIÈRE DU GOUVERNEMENT ISRAËLIEN

En direct de Gaza - Jeudi 10 juillet 2014 - Il est 24 heures à Gaza - Ziad Medoukh

L'armée de l'occupation israélienne est en train de semer la terreur dans la bande de Gaza.

La poursuite de la politique criminelle israélienne contre les Palestiniens de Gaza

L'aviation et la marine israéliennes bombardent partout dans la bande de Gaza.

Et ça continue !

- 93 morts palestiniens jusqu'à cette heure-ci, dont 30 enfants, 16 femmes et 15 personnes âgées suite à des bombardements israéliennes en deux jours.
- 630 blessés lors de ces bombardements aveugles de l'armée de l'occupation israélienne, dont 50 dans un état grave.
- Un journaliste a été tué dans la ville de Gaza.
- Plus de 950 raids israéliens en trois jours partout dans la bande de Gaza

Quelle horreur !

- 120 maisons ont été détruites suite à ces bombardements aveugles
- Plus de 900 personnes sont sans-abri après la destruction de leurs maisons.
- 15 mosquées ont été détruites
- 5 usines ont été bombardées
- 7 centres éducatifs ont été détruits
- 6 clubs sportifs ont été touchés
- 25 bâtiments publics ont été détruits
- 22 coopératives agricoles ont été détruites
- 10 écoles ont été touchées
- Les hôpitaux de Gaza sont débordés.



C'est terrible !

- Des massacres israéliens contre les civils de Gaza : des maisons qui tombent et des civils assassinés.
- Un missile israélien toutes les trois minutes sur Gaza

Nous nous lâchons rien!

Nous ne désespérons pas !

Gaza sera toujours debout !

Gaza résiste, Gaza existe et Gaza persiste !

Il faut à tout prix que le droit règne !

Leïla Shahid jeudi 10 juillet 2014

*« Il faut que le Conseil de sécurité assure la protection de la population civile. C'est dans les Conventions de Genève qu'on gère les situations comme celle-là. Il faut que les puissances contractantes - à commencer par la Suisse, qui est la garante de la mise en œuvre des conventions de Genève - exigent la protection de la population civile lorsqu'elle vit sous l'occupation militaire. **Les Palestiniens ont le droit d'être protégés par le droit [...]** il faut à tout prix que le droit règne, que le droit protège les Palestiniens pour calmer ce que vous, vous appelez de la haine, et que moi j'appelle les conséquences d'une occupation qui a duré trop longtemps. »*

**Le président de la République française doit être le garant du respect
du droit international et des droits de l'homme.**

Il ne doit pas cautionner systématiquement et aveuglément la politique d'un État colonial !

Il apporte le solidarité de la France à Benjamin Natanyahou et les reproches vont à Mahmoud Abbas !

La France ne doit pas se ranger du côté de l'occupant et du colonisateur.

La France doit se ranger du côté du DROIT !

**Interpelez François Hollande directement en lui envoyant photos ou courriers à l'Élysée
via les réseaux sociaux ou par le poste, c'est gratuit !**

Punition collective en Palestine

Interpellation du Président de la République française

Monsieur le Président,

Nous, associations de défense des droits de l'Homme condamnons fermement les assassinats des trois jeunes Israéliens retrouvés près d'Hébron le 30 juin 2014 et celui du jeune Palestinien à Jérusalem-Est le 2 juillet 2014.

Nous sommes particulièrement inquiets de l'intensification des attaques contre des civils dans le Territoire palestinien occupé par les forces israéliennes et du climat de haine qui s'installe en Israël à travers notamment des « appels à tuer les Arabes ».

L'opération militaire israélienne dite « Gardiens de nos frères » lancée quelques jours après la disparition des trois jeunes Israéliens le 12 juin dernier, avait pour objectif officiel de les retrouver. Les moyens déployés par la puissance occupante pour ce faire se sont rapidement révélés disproportionnés. **Au lieu d'une enquête méthodique, une violente campagne de répression a été lancée en Cisjordanie.** À l'heure actuelle, le bilan est très lourd : 12 Palestiniens ont été tués, dont 9 civils. Environ 120 Palestiniens ont été blessés. Au moins 640 personnes ont été arrêtées à travers toute la Cisjordanie, dont 250 membres du Hamas, ainsi que 23 parlementaires et de très nombreux enfants. Plus de 1 200 maisons et bureaux ont été saccagés lors de raids, les terrains agricoles délibérément ravagés lors des parachutages. Les maisons des familles de deux Palestiniens « déclarés coupables » de l'enlèvement – sans que la preuve en ait été apportée – ont été immédiatement démolies.

Deux tentatives d'enlèvement d'enfants palestiniens par les colons – dont une réussie – ont eu lieu à Jérusalem Est. Des colons en voiture ont essayé d'écraser des Palestiniens près d'Hébron - dont un enfant de 9 ans.

Parallèlement, les bombardements se sont intensifiés sur la bande de Gaza vers laquelle convergent des unités au sol, et trois avant-postes illégaux ont été établis par des colons en zone E1.

Rien ne peut justifier l'assassinat de ces trois jeunes Israéliens mais la punition collective infligée au peuple palestinien en représailles ne peut non plus se justifier. Nous sommes très préoccupés par la multiplication des appels à la « vengeance » lancés par de nombreux responsables politiques israéliens, dont le Premier ministre Benjamin Netanyahu qui a déclaré le 30 juin que « la vengeance pour le sang d'un adolescent ou d'un jeune homme n'est pas un travail du diable ». Le ministre du logement Uri Ariel a appelé à « commencer une vague de construction dans les colonies en réponse au meurtre des kidnappés ».

Le ministre de l'économie Naftali Bennett a déclaré que « les assassins d'enfants et ceux qui les dirigent ne peuvent être pardonnés. Il est temps de passer à l'action, pas aux mots ». Cet appel à la vengeance semble avoir été entendu, ainsi, mercredi 2 juillet, à l'aube, un jeune Palestinien a été enlevé et tué à Jérusalem-Est.

Ce recours excessif à la force contre des civils palestiniens par l'armée israélienne doit être officiellement et clairement condamné par la France au plus haut niveau. Toute punition collective est une violation grave du droit international, notamment de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949.

La France, en tant que Haute Partie contractante à la quatrième Convention de Genève a l'obligation de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances (article 1) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre les personnes ayant commis, ou donné l'ordre de commettre des infractions graves à la quatrième Convention de Genève (article 146).

Dans ces circonstances, nous vous demandons de dénoncer sévèrement les punitions collectives infligées au peuple palestinien et de rappeler au gouvernement israélien son obligation de respecter le droit international. S'il ne s'y conforme pas, nous vous demandons d'adopter toute mesure ferme et pertinente pour mettre un terme à ces crimes.

C'est également dans ce contexte que nous sollicitons auprès de vous un rendez-vous afin que vous puissiez nous communiquer la position de la France.

Dans l'attente de votre réponse et dans l'espoir que vous ferez suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération. Nous vous informons par ailleurs que nous rendrons cette lettre publique et que nous adresserons une copie à Monsieur Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

Mardi 8 juillet 2014



Taoufiq Tahani



Claude Léostic



Pierre Tartakowsky

En guise de réponse nous trouvons sur le site de l'Élysée les lignes suivantes :

Le Président de la République a eu ce soir (9 juin) un entretien téléphonique avec le Premier ministre israélien, Benyamin NETANYAHOU. Il lui a exprimé la solidarité de la France face aux tirs de roquettes en provenance de Gaza. Il lui a rappelé que la France condamne fermement ces agressions. Il appartient au gouvernement israélien de prendre toutes les mesures pour protéger sa population face aux menaces.

Le Président de la République rappelle la nécessité de prévenir l'escalade des violences.